



<p>COMMUNE DE GENNES</p> <p><i>Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12</i></p> <p><i>Date de convocation : 26/01/2024</i></p> <p><i>Date d'affichage : 05/02/2024</i></p>	<p>DELIBERATION</p> <p>Le 1^{er} février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Philippe GENILLOUX (à partir de la DCM N°3), Dominique HENRY, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p>Membres excusés : Isabelle HOCQUEMILLER, procuration à Agnès SANCEY-FOURNEROT Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY</p> <p>Membres absents : Céline HIRCHI, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Secrétaire de séance : Carine PARRENIN</p>
--	---

➤ **240206 : Urbanisme : réponse à une demande sur un emplacement réservé du PLU**

Le maire expose que la maison située au 10 rue des Vergerots, parcelle AA 50, étant mise en vente, la commune doit se prononcer sur le devenir de l'emplacement réservé identifié par le PLU sur cette parcelle, pour une surface de 175 m². Cet emplacement permet l'accès à la zone AU2 du PLU « derrière chez Piton ».

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de cet emplacement réservé, et charge le maire d'accomplir les démarches nécessaires.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture